

AIS 35 - Le Chalet
10 rue de Val d'Izé- 35 500 VITRE
T : 02 99 75 32 59
E-mail : accueil@siao35.fr
Site internet : <http://www.ais35.fr>
Responsable :
Bruno TOURTOIS (directeur pôle Hébergement-Logement); Guillemette Rebours (Responsable de service hébergement d'urgence, CHRS, PAO) Marie SANS (responsable de service maison relais)

Structure

CHU Le Chalet
Hébergements d'urgence
PAYS DE VITRE



Capacité

Nb Places : 24 + 1 VV

Public

Public : Tout public + 1 studio VV

Accès mobilité réduite : Oui

Accueil d'usagers avec chien : Les chiens peuvent être accueillis dans des box (7 box + 1 pour le public accueilli en maison relais ou résidence autonomie). L'admission de la personne et de son chien ne pourra se faire que sur présentation du justificatif de l'identification de l'animal et de la vaccination de celui-ci. Pas d'accueil de chats.

Hébergement

Modalité Hébergement : Chambres individuelles ou partagées

Le **studio VV** dispose d'une kitchenette et d'une salle de bain. Son accès est sécurisé

Descriptif : Salle de bain partagée, restauration collective

Localisation géographique

Situation de l'établissement : 10 rue de Val d'Izé 35500 VITRE

Accessibilité de l'établissement : Ligne de Bus : ligne A sens Fleuriais – Mélinais – Bellevue de la gare de Vitré à l'arrêt « chalet ».

Règles de fonctionnement

Visite : Selon le règlement de fonctionnement

Horaires d'arrivée et de départ : Horaires d'accueil à partir de 16h30 et départ à 8h30. Accueil en continu 24h/24

Absences : Selon le règlement de fonctionnement

Entretien d'accueil : Oui (fonction de la personne et de ses demandes : logement, santé, travail ..). La personne peut également être reçue par un professionnel sur le temps de permanence du PAO.

Contrat séjour : Règlement lu et signé. Existe en plusieurs langues.

Participation financière

Participation à l'hébergement : Une participation à l'hébergement sera demandée aux personnes prises en charge dans la durée: 4 euros/jour pour les personnes seules (3 euros/jour si la chambre est partagée) et 6 euros/jour pour les familles et les couples.

Pour les ménages VV, une participation financière sera demandée si la prise en charge se fait en continuité. Elle se base sur les modalités du CHRS (10% des ressources sans restauration, 20% avec 2 repas/jour, 30% si 3 repas/jour)

Prestations complémentaires et partenariats

Restauration : Restauration collective . Participation à la vie collective

Orientation

Via le SIAO 35 (115 et PAO - Antenne SIAO de Vitré)

PHOTO

